

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2011**

Délibération
n° 2011.07.128

**Avis du
GrandAngoulême sur
le projet de révision
simplifiée n°3 du Plan
Local d'Urbanisme
(PLU) de la commune
de La Couronne**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 juin 2011**

Secrétaire de séance : Gilles VIGIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Madeleine ANCELIN, Gérard ANDRIEUX, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DESCHAMPS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE, Patrick BOUTON à Catherine DESCHAMPS, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Françoise LAMANT à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Jacques DUBREUIL, Jean PATIE à Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Gérard DEZIER par Madeleine ANCELIN, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE, Jean PATIE, Christian RAPNOUIL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 05 JUILLET 2011**

**DELIBERATIONN°
2011.07.128**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
URBANISME

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**AVIS DU GRANDANGOULEME SUR LE PROJET DE REVISION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LA COURONNE**

La commune de La Couronne a engagé la révision simplifiée n°3 de son PLU afin d'assurer un accueil sédentarisé pour 7 familles appartenant à la communauté des Gens du voyage, sous la forme d'une opération de 6 constructions et une chaufferie.

Le PLU classe l'espace choisi (Les Séverins) en zone naturelle (une partie en Ng et une plus petite en NP), ce qui interdit la réalisation du projet à cet endroit alors que certaines familles vivent déjà sur ce site depuis plusieurs dizaines d'années.

Dès lors, la municipalité souhaite faire évoluer le PLU vers un reclassement de ce secteur en UC, afin de permettre les constructions. Conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme, la réduction d'une zone naturelle nécessite une procédure de révision simplifiée du PLU.

Le conseil municipal a approuvé le projet de révision simplifiée du PLU pour permettre la construction des pavillons, sur le site actuellement dédié aux Gens du voyage ainsi que sur le secteur immédiatement contigu.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, il est demandé à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême de faire part de son avis sur ce projet au titre de ses compétences :

- Développement économique
- Tourisme
- Assainissement et Eau Potable
- Déchets Ménagers
- Transports Urbains et Déplacements
- Habitat
- Environnement-Cadre de Vie

Après examen par les différents services, il ressort un avis favorable du GrandAngoulême pour ce double projet de révisions du PLU, sous réserve toutefois de prendre en considération les recommandations techniques annexées au présent avis et liées à la mise en œuvre des compétences pré-citées.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire du 8 juin 2011,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis favorable au projet de révision simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Couronne.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 juillet 2011	<u>Affiché le :</u> 13 juillet 2011